



Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 21  
Suffrages exprimés: 25

République Française

Délibération N° 2021-111  
Conseil Municipal du 20 OCTOBRE 2021

**DATE DE CONVOCATION** : 13 octobre 2021

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER -T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER –G. MICHELY –JF CESSAC –K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C.RAFIN – S. BUTET.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : MH. AUBINEAU donne pouvoir à G. MICHELY - JP DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON – P BERTON donne pouvoir à S. BUTET

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: C. BONNEAU – S. DELIMOGE

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : S. BUTET

**OBJET : VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EXERCICE 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2021-22 du Conseil Municipal du 24 mars 2021 portant sur le vote du budget primitif 2021,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

Considérant que le Centre Communal d'Action Social sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2021,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 25 VOIX POUR** décide :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget principal 2021 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE